



**Procès-verbal du COSP siégeant en formation élargie aux membres du COPIL
du 30/04/2024 (salle du Conseil)**

Sous la présidence du Directeur de l'EUR Xavier LATOUR

Au titre du COSP :

Etaient présents : M. le Doyen LATOUR, E. MOUIAL, T. MARTEU, J-C MARTIN, G-C. GIORGINI, M.-O. DIEMER, B. THERACHE, A. PERETTI, M. MEZAGUER, K. DEHARBE, M. ORTOLANI, P. LUPPI, Y. MSAOUAR

Avaient donné procuration : M. LATINA, Y. STRICKLER, A. MILLET-DEVALLE, A. TRESCASES, C. PINA, R. DEMARCHI, P. TÜRK, L. ANTONINI-COCHIN, F. CROUZATIER-DURAND, F. GHELFI, R. CHABBERT

Etaient absents non représentés : M. TELLER, M. GUERRINI, M. BASSI, M. OUAKNINE, E. DANIEL, T. LEVY. VALENSI, L. PINEAU, J. TRIBOLO-FERRAND, L. AVIS, E. GLATH, A. ORABONA

Au titre du COPIL :

Etaient présents : M. le Doyen LATOUR, E. MOUIAL, M. LATINA, T. MARTEU, G. CERQUEIRA,

Avaient donné procuration : G. LERAY, P. TÜRK

Etaient absents non représentés : U. MAYRHOFER, Y. RUMPALA, E. WALLISER, R. BOURGET, F. BELLONE,

Etaient présents en qualité d'invités : H. GOUDINEAU, directeur administratif, S. MACCAGNAN, Directrice des études, N. CARLES, Responsable service scolarité, E. DUCHEZ, chargée de communication, M. DALLOZ, Vice-président Affaires institutionnelles et suivi du Grand Établissement Université Côte d'Azur, A. LECCIA, responsable service alternance et relations entreprises, E. MOULIN, chargée d'orientation et d'insertion professionnelle, A. LÉZÉ, assistante du Doyen.

La séance débute à 9H30.

1) Informations de l'équipe décanale

Prise de parole du Directeur administratif, Hubert GOUDINEAU

POINT TRAVAUX

- Une panne importante rend l'ascenseur hors service, le devis proposé pour la réparation n'est pas conforme au marché, un nouveau devis va être demandé à l'entreprise.
- Les bornes électriques ne sont toujours pas en fonction, le nouveau Vice-Président à la transition écologique a été sensibilisé à la question, le Conseil d'Administration devrait se prononcer rapidement sur les tarifs et les bornes devraient bientôt être en fonction sur le parking du personnel.
- Les travaux des sanitaires du 3eme étage sont presque finis ; ces sanitaires seront accessibles avant la fin mai.
- L'inauguration du « Refuge littéraire » dans le hall où se situe les distributeurs s'est déroulée le 23 avril. Des livres aux thèmes très diversifiés sont en libre-service. La bibliothèque met aussi à disposition un même espace mais avec des livres dédiés au droit.
- L'espace hall d'entrée, côté ouest du bâtiment principal va être embelli pour un meilleur accueil ; du mobilier et des tableaux vont être installés.
- Le campus à l'opportunité de se lancer dans un plan de désimperméabilisation des sols. L'agence de l'eau financerait ce projet à 60% (450K€). 200K€ euros resteraient à la charge de l'Université.. Ces travaux permettraient de changer entièrement le revêtement du parking des personnels. Le nouveau vice-président Transitions environnementales et sociétales est très favorable à ce projet.

, Le projet de rénovation de l'amphi 401 n'a pas été retenu dans le cadre du dernier appel à projet de l'Université, mais est toujours prévu.

- La végétalisation du campus par la Métropole est prévue cet automne.

POINT RH

- 2 agents logistiques vont être recrutés le 10 juin afin de remplacer Thierry BOUIMOUT et Patrick LANGBAIN qui partent à la retraite cet été. Cela permettra une période de tuilage.

POINT EVENEMENTS

Le Doyen informe le Conseil que :

- Le prochain COSP/COPIL se déroulera le lundi 10 juin en salle du Conseil à 9h.
- La soirée des entreprises est organisée le jeudi 23 mai, 25 entreprises ont pour le moment confirmé leur présence ainsi que 6 responsables de formation. Une relance va être faite.
- La Garden party aura lieu le 11 juillet.
- Le campus ouvrira ses portes le 18 septembre à l'occasion des journées européennes du patrimoine.
- Un colloque organisé par l'EUR sur Robert BADINTER, en association avec des praticiens et universitaires se tiendra le mercredi 2 octobre, il sera piloté par Marion BLONDEL.
- Le jeudi 3 octobre, la Faculté organisera en partenariat avec le Théâtre national de Nice, la Nuit du Droit, cet événement sera également piloté par Marion BLONDEL.
- Un séminaire sur le thème « Regards croisés sur la cassation » est programmé le vendredi 11 octobre. Maître Caroline HENRY, Maître LYON-CAEN et un représentant du Conseil d'Etat seront présents.
- La Rentrée solennelle est programmée le jeudi 7 novembre.

POINT RELATION ENTREPRISE

Prise de parole de Thierry MARTEU, 'Vice-doyen aux relations entreprises

- La dynamique positive des années passées concernant la prime exceptionnelle à l'embauche sur l'alternance n'est plus d'actualité. Cette prime disparaît pour les contrats de professionnalisation et l'entreprise doit entièrement assumer le salaire de l'alternant. Il y aura donc un impact sur le nombre d'alternant à la rentrée. Une réflexion est actuellement menée sur le basculement des contrats de professionnalisation en contrats d'apprentissage (non affectés par la suppression de la prime) pour la rentrée 2025/2026.

POINT PEDAGOGIE

Prise de parole d'Eva MOUIAL, vice-doyenne à la pédagogie

- Une troisième réunion sur l'approche par compétence avec les responsables de Masters a eu lieu. Le travail avance bien et la mise en adéquation des maquettes sera effective en septembre 2024. Cependant, les responsables de formations viennent d'apprendre que les fiches RNCP sur lesquelles ils travaillent vont être renouvelées.
- Les modalités de contrôle de connaissance seront votées au prochain COSP.
- Une prochaine réunion de travail sur le recrutement et la formation des chargées de TD est prévue le mardi 21 mai.

2) Aménagement du Pédagolab

Prise de parole du Directeur administratif, Hubert GOUDINEAU

Le pédagolab est un espace de travail et d'échanges sur les pédagogies innovantes de formations à destination des enseignants. C'est un projet porté par Madame Anne-Sophie SEW-GUILLEMIN.

Public cible : enseignants-chercheurs, enseignants, doctorants en charge d'enseignement

Lieu : l'actuelle salle des professeurs (25m²), rénovée et réaménagée

Matériel technique et pédagogique :

- ❖ 1 écran Samsung 75'
- ❖ 1 Logitech RallyBar Mini (Système de visioconférence)
- ❖ 1 micro déporté (pour système Rally) et 1 support de micro suspendu

- ❖ 1 tableau blanc magnétique
- ❖ 1 tableau interactif
- ❖ 10 tablettes et stylets (pour correction de copies numériques)
- ❖ 4 casques de qualité
- ❖ 4 PC fixes (Mac et non Mac) et adaptateurs Mac
- ❖ 1 cabine visio-conférence (dans la salle du Conseil)
- ❖ Option : 1 caméra Logitech Sight (Caméra auxiliaire de table avec cadrage intelligent pour plusieurs participants)

Mobilier :

- ❖ 1 table modulable 8p. + 8 chaises
- ❖ Tables à roulettes + chaises ou chaises et tablettes (encastrables), si place suffisante
- ❖ Fauteuils et tables basses (déjà présents)
- ❖ **1 cabine de visio-conférence isolée phoniquement (en salle du Conseil)**

Financement

- **Matériel pédagogique et mobilier** : pris en charge par L@UCA (entre 20 et 30 000€)
- **Travaux de rénovation et d'aménagement (peinture, sol, électricité...): pris en charge par le campus** (entre 4 et 5000€)

3) Projet « vie de campus »

Prise de parole de Bénédicte THERACHE, représentante du personnel

Ce projet a pour but d'améliorer la qualité de vie au travail. Les représentants du personnel ont réalisé un sondage auprès des enseignants et de leurs collègues.

L'activité retenue pour une journée intégration serait une sortie dans l'arrière-pays niçois avec plusieurs activités aux choix : randonnée, pique-nique et jeux.

Des activités sur le campus seraient également les bienvenues lors de la pause méridienne et le soir après 16h.

Plusieurs aménagements sont à l'étude tels que l'installation de tables de ping-pong, la réalisation d'un terrain de pétanque ou la mise à disposition de jeux de société.

L'installation de transat sur la terrasse et dans le parc a également été évoquée ainsi que la fixation d'une voile d'ombrage.

Ces installations correspondraient à un budget d'environ 6000 euros.

Une réunion au mois de mai permettra d'avancer sur ce projet.

4) Point d'étape sur la réflexion relative aux maîtres de conférences.

Prise de parole du Doyen Xavier LATOUR

Une réunion pilotée par Madame TRESQUES et Monsieur GRANGER est prévue le vendredi 17 mai à 9h30. Ce premier échange sera l'occasion de connaître les attentes et les besoins des MCF ainsi que la façon dont ils voient leur avenir.

5) Maquette CPGE

Prise de parole de Stéphanie MACCAGNAN, référente orientation et suivi pédagogique.

La CPGE (classe préparatoire aux grandes écoles) a ouvert ses portes il y a 3 ans. Il a fallu cette année faire face à une particularité, la réforme de notre propre maquette et cela pour la rentrée de septembre.

L'équipe pédagogique a été contrainte de réaliser des modifications. Certaines matières sont obligatoires pour le concours et elles seront dispensées dans la mesure du possible à Stanislas pour plus de facilité d'organisation. Le programme disciplinaire sera suivi à la Faculté.

La matière « Droit des biens » bascule et sera maintenant enseignée au Lycée Stanislas. La matière « Histoire institutionnelle » et un cours de science politique du second semestre ont été supprimés afin d'approfondir les matières plus importantes pour le concours. Un nouveau cours de droit publics du numérique, fondamental pour l'ENS, a été introduit en 2ème année à Stanislas.

Le Conseil scientifique et pédagogique, élargi au Comité de pilotage, adopte à l'unanimité les modifications de maque de la CPGE

6) Projet de partenariat avec SKEMA

Prise de parole du Doyen

Le programme droit visé, en partenariat avec la SKEMA, est la création d'une double formation « ESDHEM DROIT ». Les étudiants suivent les 3 années de Licence et en parallèle ils se préparent au concours des grandes écoles de commerce.

L'EUR ELMI fonctionne déjà de cette façon.

Il faut profiter des actuelles négociations entre SKEMA et l'Université sur la convention qui les lie.

Il a d'ores et déjà été acté que les étudiants du programme ESDHEM Droit suivraient les enseignements à la Faculté que ce soit pour les cours de droit et, éventuellement, les cours de préparation au concours. La promotion comprendrait au maximum 20 étudiants. Un agent de scolarité relevant de SKEMA serait sur site à temps partiel (avec prise en charge financière de l'agent par SKEMA). La Faculté aurait la maîtrise totale de la maquette côté Droit, les cours seraient ou mutualisés ou dédoublés (prise en charge également par SKEMA en cas de dédoublement). Des TD spécifiques SKEMA seraient proposés en plus mais là aussi financés par l'école. En l'état actuel des réflexions, cette formation fonctionnerait avec des cours existants, mais cela pourrait évoluer en fonction des besoins des candidats et de la marge financière. Le campus de Raleigh aux Etats-Unis accorderait gratuitement, aux étudiants de l'EUR à partir de la Licence 3, 8 places dans leur établissement (les étudiants auraient à payer leur frais d'accès aux ressources du campus correspondant à 2000 euros pour un semestre).

Prise de parole de Marc DALLOZ, Vice-président Affaires institutionnelles et suivi du Grand Établissement Université Côte d'Azur

A ce jour, l'Université Côte d'Azur n'a pris aucun engagement, la convention avec SKEMA arrive à échéance et c'est le moment de la renégocier. Tout est encore discutable.

Prise de parole d'Eva MOUIAL, vice-doyenne à la pédagogie

En qualité de vice-doyenne à la pédagogie un regret est formulé quant à la découverte la veille des documents sur le partenariat ne permettant pas autre chose que de soulever a priori quelques points de vigilance. Ce projet est une question importante et ce partenariat ne doit pas être envisagé trop hâtivement car il n'est pas anodin. Les enseignants de l'Université savent que les écoles de commerce apportent une certaine concurrence à leurs formations même si les Facultés de droit gardent le monopole dans la délivrance des diplômes juridiques. Plusieurs points de vigilance viennent à l'esprit, sans que le temps pour y réfléchir n'ait permis de réellement creuser la question.

Premier point de vigilance : l'expérience vécue avec le GREDEG, qui a un partenariat avec Skema depuis 5 ans, qui a été relevé par l'HCERES lors de son évaluation en assemblée générale de laboratoire, en soulevant le risque de préférence des enseignants d'aller travailler chez SKEMA car le salaire est plus important et des dysfonctionnements pouvant en découler.

Deuxième point de vigilance : la problématique majeure sera celui des ressources humaines. Si les cours de droit devaient être dédoublés à SKEMA, comment trouver les intervenants pour réaliser ces cours ?

Troisième point de vigilance : une inquiétude est exprimée pour la suite éventuellement impliquée par ce partenariat, à savoir les Masters qui intéressent particulièrement SKEMA.

Pour ces raisons qu'une analyse plus poussée permettra de compléter et d'approfondir, il est proposé que la réflexion sur ce partenariat soit discutée, au-delà du COSP/COPIL, par l'ensemble de la communauté.

D'autres membres s'inquiètent sur plusieurs points, l'intérêt de SKEMA, le niveau ou le comportement des étudiants de SKEMA, la définition du rôle d'une école de commerce au sein d'une Université et les distorsions notamment financières. L'intérêt pédagogique pour les étudiants.

Le partenariat existant avec l'établissement Stanislas la CPGE D1 (Economie-Droit) est également évoqué. Vu que les deux (Stanislas et la prépa D1/SKEMA et le programme ESDHEM) préparent à des concours d'écoles de commerce, n'y a-t-il pas ici une difficulté vis-à-vis de ce partenaire avec lequel la Faculté est en lien depuis 3 ans ?

Prise de parole de Giulio Cesare GIORGINI

Pour sa part, M. GIORGINI rappelle que lors de l'assemblée générale du GREDEG organisée en présence des évaluateurs de l'HCERES, les évaluateurs ont fait part de leurs interrogations concernant les effets concrets des mécanismes incitatifs à la recherche de SKEMA sur le travail des équipes mixtes GREDEG / SKEMA. Car, pour une même publication de ces équipes, seuls les membres de SKEMA sont éligibles à ces mécanismes incitatifs (consistant en des primes versées aux chercheurs), ce qui a pour conséquence l'application d'un statut différentiel aux chercheurs impliqués dans les mêmes travaux. Ce point est d'ailleurs évoqué dans le cadre de l'évaluation du GREDEG effectuée par la HCERES au titre de la campagne d'évaluation 2022-2023 (*Rapport d'évaluation de l'unité – GREDEG*, p. 12).

Cependant, de manière générale, les conclusions de la HCERES sont les suivantes :

- **Appréciation sur les objectifs scientifiques de l'unité (p. 8) :** *Le rapprochement du GREDEG et de Skema a créé une très bonne dynamique de recherche à l'image du co-portage d'une chaire de professeur junior, la création d'un Master recherche et des contrats en commun. (...)*
- **Points forts et possibilités liées au contexte (p. 10) :** *La dynamique du GREDEG a été renforcée quantitativement et qualitativement par le partenariat avec Skema et la présence de 24 de ses enseignants-chercheurs, essentiellement en sciences de gestion. Ce partenariat a été fructueux avec le co-portage de la chaire de professeur junior, la création d'un Master recherche international en sciences de gestion et l'animation de 3 projets en commun pour près d'un million d'€.*
- **Recommandations à l'Unité – Recommandations concernant le domaine 1 : Profil, ressources et organisation de l'unité (p. 17) :** *(...) L'unité devra proroger sa convention cadre avec Skema sur la durée du présent contrat au-delà de 2023.*

Une réunion avec SKEMA est planifiée ce vendredi 3 mai, un compte rendu sera fait afin de continuer la discussion entre enseignants.

7) Renouvellement des 2 conventions de double Licence italiennes

Prise de parole de Marc Ortolani

Ces deux conventions arrivaient à échéance, le corps des conventions n'a pas été retouché, mais il y a simplement eu quelques adaptations concernant l'annexe pédagogique. Il a fallu adapter quelques enseignements à l'offre de formation en réalisant des transformations minimales par rapport à la nouvelle maquette.

Le Conseil scientifique et pédagogique, élargi au Comité de pilotage, adopte à l'unanimité le renouvellement des 2 conventions de double Licence Italiennes.

8) Renouvellement de la convention de Licence et Master Mundiapolis (1h58)

Prise de parole du Professeur Christian VALLAR

Il s'agit de reconduire la convention concernant la délocalisation de deux formations au Maroc, en partenariat avec l'Université privée Mundiapolis. Ce programme existe depuis 15 ans. Les responsables des formations sont Patrice REIS (Licence) et Irina PARACHKEVOVA (Master).

Le Conseil scientifique et pédagogique, élargi au Comité de pilotage, adopte à l'unanimité le renouvellement de la convention de Licence et Master Mundiapolis.

9) Avenant pour la convention de Sarrebruck

Christine GAILHBAUD est la responsable de cette formation. Une simple mise à jour des matières a été réalisée.

Le Conseil scientifique et pédagogique, élargi au Comité de pilotage, adopte à l'unanimité l'avenant pour la convention de Sarrebruck

10) Avenant à la convention avec l'Université d'Essex

La responsable de cette double diplomation est Florence CROUZATIER-DURAND. L'avenant corrige une erreur de durée dans la version française de la convention : 5 ans au lieu des 2 ans indiqués.

Le Conseil scientifique et pédagogique, élargi au Comité de pilotage, adopte à l'unanimité l'avenant à la convention avec l'Université d'Essex.

11) Signature de la convention de partenariat avec TJSL (Thomas Jefferson School of Law, San Diego, EU

A l'origine, il s'agit de la Summer School qui a lieu au printemps à la Faculté pour des étudiants américains. Grâce à la convention, la participation des étudiants niçois à ce programme inchangé est formalisée. Nous actons une réduction de 50% sur les frais d'inscription pour les étudiants sélectionnés en L3 ou Master pour une mobilité d'un semestre ou une année à la TJSL. En outre, nous actons qu'un étudiant niçois ayant suivi le programme de la Summer school de TJSL à Nice et sélectionné pour une mobilité en L3 ou Master d'une année bénéficiera d'un semestre de gratuité. La Convention permettra aussi aux étudiants niçois sélectionnés de préparer l'examen du barreau de Californie. La convention prévoit enfin des séjours de mobilité d'enseignement et de recherche.

Le Conseil scientifique et pédagogique, élargi au Comité de pilotage, adopte à l'unanimité la convention de partenariat avec TJSL (Thomas Jefferson School of Law, San Diego, EU)

12) Proposition de création d'une école européenne et internationale de droit

Prise de parole du Doyen

Il est proposé la création d'une école européenne et internationale de droit et science politique, *European and International school of law and political science.*

La DDIE et les instances centrales d'UniCA soutiennent ce projet et y voient l'occasion :

- D'enrichir l'offre de formation
- De dépôts de projets Erasmus+ pour développer des enseignements spécifiques avec des partenaires européens
- De mise en place d'un outil spécifique intitulé Partenariat de coopération, outil idéal pour aider au développement des RI.

Trois raisons principales poussent à cette création :

1. Projet pédagogique : Pour former des futurs juristes capables de connaître, comprendre, comparer les règles nationales, européennes et internationales ; qui apprennent le droit par la mobilité ; qui sont porteurs des nécessaires coopérations entre juristes.

Les étudiants de l'Ecole seront en mesure d'optimiser les solutions aux problématiques juridiques qui se posent dans le monde entier. On connaît l'apport indéniable du plurilinguisme au droit : capacité à penser deux systèmes de droit de façon indépendante, pour une meilleure compréhension de chacun. Nécessité de penser la coordination entre les droits français et droits étrangers et articuler le droit avec d'autres systèmes normatifs. Créer des profils de jurilinguiste, rapprocher droit et langue et civilisation. Former des juristes pour l'international et au-delà avec la diversité culturelle, linguistique et juridique comme éléments de la formation, la mobilité des étudiants comme vecteur de la construction des savoirs.

2. Attractivité et visibilité : tous nos diplômes internationaux réunis au sein d'une même école, identifiable, visible. Utile pour les extérieurs qui veulent connaître notre offre de formation, utile pour notre EUR en termes de cohérence, utile pour fédérer tous nos étudiants entrants et sortants.

Cela suppose une plaquette dédiée, une entrée facilitée sur notre site internet.

Et des événements propres (rentrée, remise des diplômes).

Cela permet une cohérence de la sélection, de l'organisation et de la gestion.

3. Projet administratif : rationalisation de l'organisation à coût constant et moyens constants. Tous les diplômes étrangers sont regroupés au sein de l'Ecole (Doubles diplômes, licences bilingues, DU droit anglais et éventuellement le département des langues). Tous les partenariats sont regroupés.

Avec une organisation susceptible soit de conserver l'actuelle répartition des tâches (scolarité/RI) soit de créer un guichet unique dédié (réflexion à mener au sein de la scolarité et du service RI).

Le Directeur de l'EUR souligne qu'il s'agit avant tout de donner plus de visibilité externe à nos actions internationales, sans modifier l'organisation administrative actuelle.

Le Conseil scientifique et pédagogique, élargi au Comité de pilotage, adopte à l'unanimité la proposition de création d'une école européenne et internationale de droit.

13) Adossement de la MSHS à l'EUR

Il s'agit pour la MSHS de gagner en visibilité et en efficacité sur les relations avec les différentes EUR. Il n'y a pas d'incidence financière.

Le Conseil scientifique et pédagogique, élargi au Comité de pilotage valide le principe mais attends les modalités de concrétisation ou ajustements.

14) Questions diverses

Le personnel de la Faculté a besoin d'avoir plus de précisions sur la démarche à suivre lorsque l'alarme anti-intrusion se déclenche.

Un mail d'information va être envoyé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h03.

Amélie LEZE
Secrétaire de séance



Xavier LATOUR
Le Doyen
Directeur de l'EUR, président de séance



Xavier LATC